

## OUTIL D'ÉVALUATION DES PEDT (page 1) ET « PLANS MERCREDIS » (page 2)

Collectivité ou EPCI porteur du PEDT :

Critères PEDT	Oui	A amélio rer	Non	Commentaire
Les communes et EPCI impliqués sont signataires du PEDT				
Les structures gestionnaires d'accueils périscolaires sont signataires du PEDT				
Un état des lieux est réalisé (atouts, freins, enjeux et bilan du précédent PEDT...)				
Des ressources et partenariats locaux sont mobilisés				
Les modalités d'organisation de la semaine scolaire et périscolaire sont précisées				
Des objectifs éducatifs généraux sont formulés				
La continuité et la cohérence sur l'ensemble de la semaine de l'enfant sont recherchées				
Les axes prioritaires du projet d'école sont identifiés et pris en compte				
Des complémentarités entre temps scolaire et périscolaire sont identifiées				
Une accessibilité à l'ensemble des enfants est assurée (âge, handicap, tarif, territoire...)				
Des modalités de communication adaptées avec les familles sont prévues				
Un coordonnateur, référent technique de la démarche, est identifié				
Le profil et le temps alloué au coordonnateur apparaissent adaptés				
L'offre périscolaire hors mercredis est abordée (garderie, restauration, animations...)				
L'offre périscolaire hors mercredis apparaît adaptée (objectifs, moyens, rythme...)				
Des modalités de concertation et suivi de partenarial sont prévues (parents, associations...)				
Des modalités d'évaluation du PEDT sont prévues				
<i>Des articulations avec l'offre des temps extrascolaires (vacances) sont décrites*</i>				
<i>Des articulations avec d'autres tranches d'âges sont décrites (petite enfance, adolescence...)*</i>				

\* critères optionnels

### Validation du PEDT :

- Oui
- Oui, sous réserve de réalisation de prescriptions
- Non

### Avis littéral et prescriptions éventuelles :

Critères Mercredis	Oui	A améliorer	Non	Commentaire
La nature de l'offre éducative des mercredis est décrite				
Des objectifs éducatifs propres aux mercredis sont formulés				
Le territoire s'appuie sur des ACM déclarés et identifiés				
Le(s) projet(s) pédagogique(s) des mercredis est(sont) annexé(s) au PEDT				
Une accessibilité à l'ensemble des enfants est assurée (âge, handicap, tarif, territoire...)				
Les animateurs et intervenants envisagés apparaissent compétents et qualifiés				
Du temps pour la préparation et la formation continue des équipes est prévu				
Les moyens matériels sont adaptés (locaux, transports, matériel d'animation)				
L'offre d'activités est diversifiée				
L'offre d'activités est construite (découverte, progression, adaptation à l'âge...)				
Des ressources et partenaires locaux sont mobilisés				
Les besoins, les envies et la fatigue des enfants sont pris en compte				
Les organisateurs d'ACM des mercredis sont signataires du PEDT				
Des modalités d'évaluation des mercredis sont prévues				

**Labellisation « plan mercredis » :**

- Oui
- Oui, sous réserve de réalisation de prescriptions
- Non

**Avis littéral et prescriptions éventuelles :**

**Structures ACM labellisées « plan mercredi » :**

-  
-  
-  
-  
-

**Date de l'avis :**

**Rédacteur :**

**Signature :**

*ACM : Accueil collectif de mineurs, au sens des articles L227-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles  
PEDT : projet éducatif de territoire*

